

**Le journal  
d'Arlette  
Laguiller**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2370 - 3 janvier 2014 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Pour une bonne année 2014**

**Que la classe ouvrière  
se fasse entendre**



M 06189 - 2370 - F: 1,00 €



## SOMMAIRE

### Leur société

- p 4 ■ Hausse de la TVA : non à cet impôt
- Augmentation du chômage
- Pouvoir d'achat en berne
- Affaire Dieudonné
- p 5 ■ Le préfet du Nord contraint de loger les Roms
- Non aux expulsions en hiver
- p 8 ■ Formation professionnelle et paritarisme : le patronat gagnant
- Collège Joséphine-Baker Saint-Ouen
- p 11 ■ Pompiers professionnels de l'Isère

### Dans le monde

- p 5 ■ Belgique : la marche des sans-papiers afghans
- p 6-7 ■ Turquie : Erdogan ébranlé par les scandales
- Corée du Sud : Grève des cheminots
- États-Unis : discrédité
- Centrafrique : les tueries continuent
- p 12 ■ Il y a 20 ans l'appartheid était aboli

### Dans les entreprises

- p 9 ■ Centre hospitalier de la Ciotat
- Jean Caby-Saint andré-lez-Lille
- Crédit agricole
- Moulins : aux impôts
- p 10 ■ Carrefour Clairia
- Darty
- Novo Nordisk-Chartres
- p 11 ■ SNCF Landy
- Hutchinson Amilly
- Alcatel Lucent

## La taxe à 75 % vidée de son contenu

La mesure instituant une taxe de 75 % sur la partie des revenus supérieure à 1 million d'euros par an a été validée par le Conseil constitutionnel. Ce dernier avait pourtant censuré la mesure il y a un an, dans le budget 2013. Il faut dire qu'entre-temps le gouvernement a vidé la promesse de Hollande, qui avait déjà été très édulcorée, de ce qui restait de son contenu.

Ce ne sont plus les salariés, mais les entreprises qui versent des salaires supérieurs

à 1 million d'euros qui devront acquitter la taxe; cette dernière ne sera plus de 75 % mais de 50 %, pour, selon le gouvernement, tenir compte des 25 % de cotisations sociales prélevées. Et elle sera plafonnée: elle ne pourra pas dépasser 5 % du chiffre d'affaires des entreprises; enfin la « contribution exceptionnelle de solidarité » – c'est le nom de la mesure – qui, à l'origine, devait s'appliquer jusqu'à la résorption du déficit public, ne s'appliquera que pendant deux ans, sur les revenus de 2013 et de 2014. Si

elle s'applique, c'est-à-dire si les entreprises et leurs bataillons d'avocats ne trouvent pas les moyens d'y échapper.

Selon les prévisions du ministère des Finances, la taxe ne devrait rapporter en tout et pour tout que 260 millions d'euros la première année et 160 millions la deuxième: beaucoup de bruit pour, au final, sinon rien du moins pas grand-chose.

On comprend que le Conseil constitutionnel n'ait rien trouvé à y redire.

J.-J. L.

## La Suisse et les 45 voleurs

Le journal suisse *Bilan* dresse le palmarès des 300 plus riches de Suisse dans lequel on trouve 45 exilés fiscaux français, dont 15 sont milliardaires avec un patrimoine total de 55,6 milliards de francs suisses. La plupart sont des exilés fiscaux de longue date installés depuis longtemps en Suisse. Les deux plus riches, avec sept à huit milliards de francs suisses

–chiffre en augmentation d'un milliard par rapport à 2012–, sont la famille Castel, qui a fait fortune dans les vins et les bières, et la famille Wertheimer, qui contrôle Chanel. La famille Peugeot et la famille Bich, des stylos et briquets Bic, feraient presque figure de pauvres, avec seulement deux à trois milliards de francs suisses, en augmentation de seulement

700 millions pour les Peugeot et stable pour les Bich. Le rédacteur en chef du journal *Bilan* nous parle avec émotion de ces hommes et femmes qui sont « au cœur du pouvoir, des affaires et de l'influence ». Un pouvoir, des affaires et de l'influence au service des plus riches pour les aider à frauder encore plus et à devenir encore plus riches!

C. D.

## Après le père Noël, voilà le pape « progressiste »

Que n'a-t-on pas lu et entendu sur les vertus du pape, choisi comme personnalité de l'année par le magazine américain *Time*, alors que les journaux français ne sont pas en reste? « *Il est simple* », « *il est moderne* », « *il est progressiste* », répète une presse touchée par la

grâce papale. Le pape François a même été taxé par les conservateurs américains, protestants, de « *marxiste* » – ce qu'on mettra sur le compte des blagues anti-communistes, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouvel épisode des guerres de religion.

Le pape reste pourtant le

chef de file d'une institution particulièrement réactionnaire, qui défend non seulement l'ordre bourgeois, mais aussi l'oppression des femmes et des homosexuels. En France, l'Église catholique s'est mobilisée contre le mariage pour tous. En Espagne, elle est en

pointe dans le projet visant à interdire l'avortement, qui participe d'une « *culture du déchet* », dit le pape.

Alors, qu'on n'essaie pas de nous faire prendre le vin de messe pour du champagne.

M. B.

## Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante : **LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18** Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

### LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

### SUR INTERNET

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)  
[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)  
[contact@lutte-ouvriere.org](mailto:contact@lutte-ouvriere.org)

Lutte Ouvrière  
l'hebdomadaire

[www.lutte-ouvriere-journal.org](http://www.lutte-ouvriere-journal.org)

Lutte Ouvrière  
multimédia  
(télé, radio, CLT)

[www.lutte-ouvriere.org/multimedia](http://www.lutte-ouvriere.org/multimedia)

Lutte Ouvrière  
audio  
(version parlée de nos textes)  
[www.lutte-ouvriere-audio.org](http://www.lutte-ouvriere-audio.org)

La lettre d'information  
hebdomadaire par e-mail  
Abonnez-vous gratuitement

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande		

## Pour faire réellement reculer le chômage Interdiction des licenciements

Le gouvernement, l'opposition, tous les commentateurs ont scruté jusqu'au dernier moment les chiffres du chômage, maintenant un vrai-faux suspense autour de l'inversion de la courbe du chômage. Mais tout le monde savait que le chômage n'allait pas réellement reculer. Car il n'y a pas de miracle !

Chaque jour, une entreprise supprime des emplois ou ferme. Même pendant les fêtes, la série noire s'est poursuivie avec l'annonce de la liquidation de LFoundry, une société de 613 salariés près d'Aix-en-Provence, qui n'a plus que trois mois pour trouver un repreneur. Et que fait le gouvernement ? Il laisse faire !

De Peugeot jusqu'à ArcelorMittal en passant par Petroplus, Doux, Alcatel, le gouvernement a laissé les grands groupes ajouter des milliers de chômeurs aux millions existants. Comment le chômage pourrait-il reculer dans ces conditions ?

Ayrault et Sapin se sont répandus en subtilités statistiques, expliquant que cette hausse est « *la baisse d'une augmentation* », et qu'il faut encore patienter. Mais ce ne sont pas 100 000 contrats d'avenir qui peuvent répondre au problème de cinq millions de chômeurs puisqu'il faut compter aussi ceux qui ne travaillent que quelques heures par-ci, par-là et qui cherchent un emploi.

Patienter, espérer une hypothétique reprise, voilà tout ce qu'offre le gouvernement aux travailleurs. Alors qu'il y a urgence, alors que, à cause du chômage, des millions de travailleurs sont menacés dans leur existence même !

Il faut des mesures radicales et contraignantes. Sauf à interdire aux grands groupes de licencier, on n'arrêtera pas la montée du chômage. Sauf à se mettre en travers des intérêts du grand patronat, on ne stoppera pas l'hémorragie.

Mais il ne faut pas attendre cela de Hollande. Les vingt derniers mois ont montré qu'il ne fera rien contre le grand patronat. Au contraire, le gouvernement fait tout pour le contenter... en priant pour qu'il finisse par embaucher.

Le patronat a demandé plus de flexibilité ? Il l'a eu. Désormais, 80 % des embauches se font en CDD et la majorité sont des CDD de moins de un mois, la mobilité forcée est en place et les salaires eux-mêmes sont devenus flexibles.

Le patronat a demandé des baisses de cotisations ?

Il les a obtenues. Avec le cadeau de 20 milliards de crédit d'impôt compétitivité, Hollande a même fait mieux que ce que Sarkozy promettait. Et à partir du 1<sup>er</sup> janvier, avec la hausse de la TVA, les classes populaires paieront une partie de ce cadeau.

Le patronat a demandé que l'âge de départ à la retraite soit reculé et que les droits soient réduits ? Cela a été fait.

Mais d'embauches, il n'y en a pas eu ! Gouvernement et grand patronat ont sacrifié les intérêts des travailleurs et de toute la société sur l'autel des profits. Cette situation ne peut pas durer. L'urgence pour les travailleurs est d'imposer l'interdiction des licenciements.

« Il n'y a pas de travail à donner à tous », répondront les patrons ? Eh bien, qu'on impose qu'il soit réparti entre tous, sans diminution de salaire !

Et pour résorber le chômage, il faut des embauches partout où le personnel manque, partout où la cadence de travail et les horaires sont devenus insoutenables, partout où les salariés ne peuvent plus poser leurs congés. Et il faut arrêter avec ces contrats précaires scandaleux où, tous les six mois, un travailleur en remplace un autre, mis au chômage.

Oui, cela coûtera au patronat. Mais les grands groupes ont de quoi payer, et, à défaut, qu'ils puisent dans les fortunes accumulées par les grands actionnaires !

L'année 2013 a vu le cours des actions augmenter de 15 %, cela a été, au dire des investisseurs, « un grand cru ». Cet argent peut sortir des coffres-forts et servir à payer des salaires si les travailleurs l'imposent.

Quant aux difficultés des plus petites entreprises, c'est à celles plus riches d'y parer et aux banques. L'État a aidé les banques en prétendant qu'elles étaient indispensables pour financer l'économie. Qu'elles le fassent donc ! Mais les travailleurs n'ont pas à être sacrifiés pour les entreprises éclopées du système capitaliste.

Dans une société normalement constituée, l'évidence imposerait que, en période de crise, l'argent serve d'abord à sauver les emplois, ce qu'il y a de plus essentiel et de plus vital à la population. Les actionnaires, les banquiers, le grand patronat ont de quoi voir venir, pas les classes populaires. Priorité doit être faite à leur emploi, leur salaire et leur retraite.

## La réforme Hollande des retraites entre en application

**La loi de réforme des retraites, votée le 18 décembre, va entrer en application, sous réserve d'avoir été validée par le Conseil constitutionnel.**

L'allongement progressif de la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein, principale mesure de la réforme des retraites de Hollande, elle, ne s'appliquera qu'à compter de 2020, à raison d'un trimestre supplémentaire tous les trois ans, pour

atteindre 43 ans en 2035.

Mais plusieurs mesures sont d'application immédiate.

Dès le mois de janvier 2014, le salaire net des salariés du secteur privé, des entreprises publiques et des fonctionnaires sera amputé en raison de l'augmentation des cotisations

salariales de la retraite de base passant de 6,85 % à 7,05 %.

Les retraités seront touchés eux aussi dès cette année. Le décalage de six mois de la revalorisation des pensions en fonction de l'inflation commencera en effet à s'appliquer dans l'année : au lieu d'être revalorisée le 1<sup>er</sup> avril, leur pension le sera le 1<sup>er</sup> octobre. Cela permettra à la Sécurité sociale d'économiser, et coûtera donc

aux retraités, près de 1 milliard d'euros en 2014 et plus de 2 milliards par an ensuite.

Enfin la majoration de 10 % de leur pension dont bénéficient les retraités qui ont eu au moins trois enfants sera, pour la première fois, soumise à l'impôt sur le revenu : les plus de trois millions de foyers concernés devront en 2014, en moyenne, payer 320 euros de plus au titre de leur impôt sur

leurs revenus de 2013.

Prise isolément, chacune de ces mesures, peut sembler légère. Mais leur accumulation, qu'il faut ajouter aux augmentations diverses de taxes et d'impôt qui touchent par ailleurs les couches populaires, va peser lourdement sur leurs budgets et contribuer à leur appauvrissement.

Jean-Jacques LAMY

### • Hausse de la TVA

# Non à cet impôt qui taxe proportionnellement plus les pauvres !

Le 1<sup>er</sup> janvier est entrée en vigueur la hausse de différents taux de la TVA. Contrairement à ce que voudraient faire croire les représentants ou défenseurs du gouvernement, cette hausse sera loin d'être indolore pour les consommateurs.

Les deux taux les plus bas, de 2,1 % et 5,5 %, sont restés inchangés. Le premier concerne entre autres la presse et la redevance audiovisuelle et le second, dit taux réduit, les produits de première nécessité tels l'alimentation, les abonnements au gaz et l'électricité ou les prestations pour personnes dépendantes. Tout cela avec des nuances cependant : ainsi, dans l'alimentation par exemple, si le chocolat noir est à 5,5 %, il suffit qu'il soit au

lait pour être taxé au maximum ! Le taux intermédiaire, touchant la restauration, la plupart des travaux de rénovation d'un logement, etc., subit une forte hausse en passant de 7 à 10 %. Il est choquant de voir que les transports en commun, utilisés quotidiennement par des millions de salariés pour se rendre à leur travail, entrent dans cette catégorie au lieu d'être considérés comme des produits de première nécessité. Quant au taux

qualifié de « normal », pour la plupart des prestations de service et des produits, dont l'habillement, il passe de 19,6 à 20 %.

Interviewée à la télévision, une femme a calculé que, avec le cumul, elle aurait 300 euros supplémentaires à payer dans l'année pour sa famille de quatre personnes : « l'impact » sur le budget est donc loin d'être « faible ». Et les plus pénalisés seront les foyers à faibles revenus. Déjà, avec la TVA, ils paient un impôt sur tous les produits qu'ils achètent et qui, dans leur grande majorité, leur sont indispensables pour vivre. Cet impôt est en outre profondément injuste puisque

le smicard et le millionnaire sont taxés au même taux, et si la hausse est effectivement indolore pour le second, il n'en va pas de même pour la majorité des salariés, des chômeurs, des retraités obligés de rogner sur tout pour boucler leur budget et pour qui chaque euro compte.

Sentant la grogne que suscite cette mesure, le ministre de l'Économie Pierre Moscovici a « incité » les grandes surfaces à prendre à leur charge la hausse de la TVA. La réponse ne s'est pas fait attendre. Ainsi, Michel-Édouard Leclerc, patron de la chaîne du même nom, a-t-il déclaré : « On va temporiser, on va différer, mais

au final, vu son importance [de la hausse], c'est le consommateur qui va payer. » On ne saurait être plus clair.

Le gouvernement espère que la hausse de la TVA lui rapportera six milliards en 2014. Cet argent, prélevé dans la poche de toute la population, y compris sa partie la plus misérable, passera directement dans celle du patronat, puisque ces milliards vont servir à financer une partie du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Alors cela fait une autre bonne raison pour dénoncer le racket généralisé que représente la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit.

Marianne LAMIRAL

## Le chômage augmente encore... sauf pour Hollande

Le chômage a encore augmenté en novembre d'après les chiffres publiés le 26 décembre par Pôle emploi. Il y a maintenant 17 800 chômeurs de catégorie A de plus, ceux qui n'ont aucun travail, ce qui en fait 3 555 200 à l'échelle du pays et des DOM-TOM. Si on compte l'ensemble des demandeurs d'emploi, les catégories B et C qui ont une activité réduite,

le chiffre total est en diminution de 8 200 par rapport à octobre 2013 mais cela fait, toutes catégories confondues, DOM-TOM compris, le chiffre considérable de 5 972 100 chômeurs. Ces chiffres seraient d'ailleurs encore plus élevés s'il n'y avait pas les radiations administratives toujours plus nombreuses, 302 500 en novembre, qui permettent de

camoufler la réalité du chômage. Et c'est sans parler de tous ceux qui, parce qu'ils touchent une aide comme le RSA ou une pension d'invalidité, ne sont pas inscrits à Pôle emploi et n'apparaissent donc pas dans les chiffres alors que, comme les chômeurs, ils vivent dans la précarité la plus grande. Au total d'après les associations de chômeurs, le pays compterait plus de 9,5 millions de demandeurs d'emploi et de travailleurs pauvres occasionnels. Parallèlement il n'y a jamais eu aussi peu d'offres d'emplois, 94 480 en novembre, dont la majorité sont des emplois précaires.

Pourtant Hollande a encore le toupet de se féliciter de ces chiffres Et il dit, sans rire, que puisqu'on « est passé de plus 30 000 chômeurs par mois au 1<sup>er</sup> trimestre à seulement

plus 5 500 par mois au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 (...), la diminution durable du chômage est désormais à notre portée ». Cela serait drôle de vouloir faire dire aux chiffres le contraire de ce qu'ils disent et de présenter une hausse pour une baisse, si derrière ces chiffres il n'y avait des situations dramatiques dont justement Hollande est

responsable au premier titre, du fait de la politique qu'il mène au profit des patrons. Alors pour ses vœux du nouvel an il trouvera encore des phrases alambiquées pour justifier l'injustifiable et nous dire qu'on voit le bout du tunnel. Les 9,5 millions de chômeurs et précaires apprécieront...

Cédric DUVAL



### Pouvoir d'achat en berne

L'Insee a constaté une baisse du pouvoir d'achat de 0,1 %. Les consommateurs sont pris en tenaille entre la forte hausse des prix au dernier trimestre de l'année et des revenus stagnants.

Pour faire face, la population puise dans son épargne. L'Insee constate aussi que les hausses d'impôts et du

prix de l'énergie freinent les autres dépenses.

C'est bien pourquoi il serait indispensable qu'existe une échelle mobile des salaires, c'est-à-dire une indexation des salaires, des pensions et des allocations sur le coût de la vie.

Une mesure qui, elle, n'aurait pas de prix.

### • Affaire Dieudonné

## Combattre l'antisémitisme et le racisme

Les prises de positions antisémites de Dieudonné sont révoltantes, quelle que soit la façon dont on essaye de les justifier et de les banaliser. Certains font mine de prétendre qu'il ne s'agirait que de traits d'humour, ou de simples propos qui, en fin de compte, relèveraient de la seule liberté d'opinion et d'expression. Mais l'alibi hypocrite est trop complaisant et trop facile dans un contexte où les préjugés

racistes les plus réactionnaires font surface.

Car les idées dont Dieudonné se fait, à son échelle, un propagateur intéressé (on apprend à cette occasion que la société qu'il a mise en place pour gérer les sous-produits de sa notoriété et de ses tournées est une affaire qui marche) ne sont pas que d'innocents prétextes à plaisanteries. Ce ne sont pas de simples propos de cabaret. Ces idées peuvent tuer. Il est

inutile de rappeler qu'elles ont servi naguère de prétexte à plusieurs reprises à des massacres innommables.

Il serait faux et vain de croire qu'il suffirait d'interdire qu'elles soient formulées pour qu'elles cessent d'exister et de circuler. Elles circulent d'ailleurs actuellement, au-delà de Dieudonné et de son petit milieu. Y compris parmi des personnalités comme le footballeur Nicolas Anelka, qui a tenu à accompagner le

but qu'il venait de marquer dans le championnat anglais par un geste de connivence à destination de son ami.

Quant à l'utilisation des préjugés racistes et xénophobes, en désignant les étrangers comme boucs émissaires, c'est un comportement que l'on retrouve chez bon nombre de politiciens, au sein de la droite mais aussi à gauche, sous une forme ou une autre. À commencer par Manuel Valls,

qui a pris la tête de cette croisade contre Dieudonné et ses spectacles, après avoir été le promoteur d'une campagne anti-Roms qui n'avait rien à envier à celle menée par la précédente majorité de droite.

Il faut combattre ces ignominies car elles ont toujours été utilisées pour dresser les exploités les uns contre les autres afin de préserver la domination des exploités.

Jean-Pierre VIAL

### • Belgique

## La Marche des sans-papiers afghans

Vendredi 20 décembre, plusieurs centaines de réfugiés afghans ont démarré une marche pour réclamer leur régularisation, reprenant l'idée de la Marche contre le racisme. Partis de Bruxelles, ils ont rejoint Mons dimanche, à 80 km au sud, pour demander à être reçus par le bourgmestre socialiste Elio Di Rupo, qui est aussi le Premier ministre du gouvernement fédéral.

Un long détour en quelque sorte, puisque ces 480 réfugiés ont trouvé un hébergement dans une église à Bruxelles, à quelques centaines de mètres du siège du Parlement et du gouvernement. Mais le Premier ministre refusait de les recevoir. En l'absence de micros et de caméras, il « sympathise » avec leur cause, mais il ne peut rien faire, leur dit-il, car « l'opinion publique est défavorable et nous sommes en période électorale » (les élections législatives tombent fin mai 2014). Ladite opinion publique est aussi hostile à l'avalanche de nouvelles taxes, aux mesures visant le blocage des salaires, aux effets de l'austérité imposée aux communes qui y suppriment des emplois et aggravent les difficultés de la population. Mais le Premier ministre n'entend

pas soumettre cet aspect de sa politique à l'approbation des électeurs et des travailleurs. Il choisit donc de rester muet face à la démagogie des ministres de droite qui travaillent la peur et les sentiments xénophobes pour couvrir leur politique entièrement au service des capitalistes.

Les quelques centaines de marcheurs afghans qui sont mobilisés depuis plusieurs mois n'ont contre tout ce cynisme, cette hypocrisie, que leur courage, mais ils en ont beaucoup ! Ces hommes et ces femmes, la plupart jeunes, forcent l'estime par leur détermination, leur dignité, leur organisation et la solidarité dont ils font preuve les uns envers les autres. Ils savent expliquer – en néerlandais comme en français – que si la secrétaire d'État

à l'Immigration, la libérale de droite Maggie De Block, considère que la capitale afghane est « une zone sécurisée » vers laquelle ils peuvent donc être expulsés, son collègue de la Défense interdit aux soldats belges de sortir de leurs retranchements autour de l'aéroport de Kaboul pendant que le ministre des Affaires étrangères « *déconseille de façon absolue* » aux ressortissants belges de se rendre dans ce pays.

Le 23 décembre, les manifestants ont quitté leur campement sur la Grand-Place, devant l'hôtel de ville de Mons, et ont pu enfin rencontrer Di Rupo et De Block pour discuter de leur situation, chose qu'ils demandent depuis plusieurs mois. Les ministres leur ont promis de réexaminer leurs dossiers. Rien n'est donc encore réglé, mais De Block a dû ravalier son arrogance du début de la mobilisation où elle accusait les Afghans de « *se servir de leurs enfants* » pour lui faire du chantage.

Correspondant LO



Devant l'hôtel de ville de Mons.

### • Roms de Lille

## Le préfet du Nord contraint de loger des Roms

Le 26 décembre, le tribunal administratif de Lille a ordonné au préfet du Nord de reloger les vingt familles roms qui, chassées fin octobre de leur campement de Villeneuve-d'Asq, avaient trouvé refuge à la Bourse du travail de Lille.

Dans un premier temps, le 17 décembre, la préfecture n'avait proposé un logement d'urgence qu'à la moitié des Roms provisoirement logés à la Bourse du travail, ce qu'ils avaient refusé, estimant à

juste titre que tous « *avaient droit à cette liberté fondamentale qu'est l'hébergement d'urgence* », comme l'a plaidé leur avocat. Trois jours plus tard, le préfet avait retiré son offre de logement, attendant sans doute que la situation se dégrade, les conditions de vie étant évidemment inadaptées, ou que les syndicats qui avaient accueilli les Roms les chassent. Au contraire, ceux-ci ont continué à les soutenir en faisant appel à la justice, qui leur a donné

raison.

Jeudi 26 décembre, le préfet a cédé, offrant un hébergement d'urgence à dix-sept familles et, cinq jours plus tard, à trois autres. Même si le tribunal ne l'a pas contraint à une astreinte financière, il a demandé un droit de suite, c'est-à-dire obligé le préfet à rendre compte de ses démarches de relogement. La solidarité dans ce combat pour la dignité humaine a payé.

M. L.

### • Cercle Léon Trotsky

## L'Europe en crise et l'immigration

Vendredi 24 janvier à 20h30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5<sup>e</sup>

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros



### • Manifestation devant le ministère de l'Intérieur à Noël

## Non aux expulsions en hiver !

Le DAL, Droit au logement, a organisé une manifestation, agrémentée d'un sapin, devant le ministère de l'Intérieur le jour de Noël. Le but de cette manifestation était de protester contre les expulsions qui se poursuivent même durant la trêve hivernale, et cela depuis deux ans.

En principe les locataires ordinaires menacés d'expulsion sont protégés, du moins jusqu'à l'expiration de ladite trêve. En revanche rien n'est spécifié pour les squatters, qui n'ont évidemment aucun titre pour occuper leur habitation et qui ne payent aucun loyer, même si certains toutefois doivent payer à des margoulinis qui leur ont procuré le logement.

Les squatters sont relativement nombreux, soit dans des logements anciens inoccupés, soit dans des HLM où des appartements sont vides. Très souvent ce sont des gens qui ont fait antérieurement des demandes de logement sans jamais rien obtenir ou qui sont dans l'incapacité de payer les loyers qu'on leur demande. Très souvent on a affaire à des familles avec des enfants.

Derrière la question des squats, il y a bien évidemment la question de la crise du logement, qu'aucun gouvernement, qu'aucun ministre, en particulier pas Cécile Duflot, n'a eu la volonté de régler.

Ce que demande le DAL pour le moment, c'est au moins qu'on n'expulse pas les

squatters durant la trêve hivernale, ce qui se faisait plus ou moins les années passées.

Seulement une décision du Conseil d'État datant de 2010 impose à l'État d'indemniser les propriétaires s'il se refuse à pratiquer les expulsions, même en hiver. Et, du coup les pouvoirs publics, plutôt que d'être obligés de payer, préfèrent jeter des familles à la rue. Et le ministère de l'Intérieur, bien évidemment, organise les expulsions par les forces de l'ordre.

Que ce soit sur la question générale de l'insuffisance des logements ou sur les expulsions durant la trêve hivernale, les pouvoirs publics enchaînent malversations et ignominies. Comme le faisait remarquer le dirigeant du DAL, les lois en faveur des propriétaires sont toujours appliquées, les lois en faveur des mal-logés ou des sans-abri presque jamais, comme la loi Dalo ou la possibilité de réquisitionner les logements inoccupés.

La loi sur le logement doit être débattue à l'Assemblée nationale le 14 janvier. Le DAL appelle à y manifester ce jour-là.

André VICTOR

• **Turquie**

**Corruption, pots-de-vin, crise  
Les scandales ébranlent Erdogan**

Les jours sont comptés pour le gouvernement turc de Recep Tayyip Erdogan. Déjà mis en difficulté au printemps par les manifestations de la place Taksim d'Istanbul, il l'est maintenant du fait des affaires de corruption qui éclaboussent le régime. Il s'y ajoute le désaveu ouvert des dirigeants américains, qui lui cherchent désormais un remplaçant, si possible un peu plus fiable.

Erdogan et son parti l'AKP sont au gouvernement depuis onze ans. Ils ont remporté haut la main plusieurs élections successives en se vantant d'apporter à la Turquie l'essor économique, la démocratie, la fin de la corruption et la stabilité politique. Erdogan a même parlé de « *nouvel ottomanisme* » : à l'en croire, grâce à son économie florissante et à son expansion sur les marchés du Moyen-Orient, la Turquie allait apporter la prospérité aux régions de l'ancien Empire ottoman. Erdogan voulait, affirmait-il, avoir « *zéro problème avec les pays voisins* ». Ceux-ci ne devaient être conquis que par la diplomatie pacifique de la Turquie et ses attraits commerciaux.

La réalité s'est chargée de démentir ce conte de fées. La répression contre les manifestants de Taksim, en juin, a rappelé que la Turquie n'avait jamais cessé d'être un État policier. Ce parti AKP qui devait tout changer se montre, comme tous les partis bourgeois, gangrené par la corruption et les luttes de clans. Les derniers cas touchent de près le Premier ministre, révélant des combines qui ont servi à enrichir ses proches. Le ministre de l'Urbanisme a dû démissionner, impliqué dans des scandales immobiliers liés à des projets qui avaient tous eu l'aval d'Erdogan. Le total des pots-de-vin et détournements de fonds atteindrait 70 milliards de dollars. Des dizaines d'arrestations ont eu lieu, et le propre fils d'Erdogan serait impliqué.

Un autre scandale concerne des transactions secrètes avec l'Iran, malgré l'embargo frappant ce pays et auquel la Turquie adhéraït officiellement. Le pétrole et surtout le gaz iraniens vendus à la Turquie étaient payés discrètement à Téhéran par l'intermédiaire d'un homme d'affaires azerbaïdjanais, avec de l'or provenant de la banque centrale d'Ankara. Erdogan ne pouvait l'ignorer, tout comme il ne pouvait ignorer l'existence de divers circuits occultes permettant de financer des organisations islamistes intégristes en Égypte et dans tout le Moyen-Orient.

Mais surtout, l'implication de la Turquie dans la guerre civile syrienne a montré ce que cachait son prétendu pacifisme. La Turquie a financé, armé, entraîné et acheminé vers la Syrie les miliciens intégristes qui ont combattu le régime d'Assad et fini par ne laisser au peuple syrien que le choix entre ces deux dictatures.

Sans doute Erdogan avait-il pour cela le consensus des États-Unis mais, manque de chance, ceux-ci changent aujourd'hui de politique. Placé devant le choix d'accepter l'installation d'un régime de talibans à Damas ou bien de trouver un accord avec Assad et ses protecteurs russes et iraniens, Obama a choisi la deuxième solution, et il veut maintenant obtenir de la Turquie, mais aussi de l'Arabie saoudite, du Qatar et de quelques autres, qu'ils coupent les vivres et les armes aux djihadistes syriens. C'est un virage qu'Erdogan a

du mal à prendre.

Or le désaveu des États-Unis s'ajoute à celui de toute une partie de la bourgeoisie turque, car la politique d'Erdogan en Syrie, en faisant disparaître un marché prometteur, lui a causé d'énormes pertes. Et puis la fameuse réussite économique turque a maintenant du plomb dans l'aile.

La série des scandales ne tombe donc pas par hasard. En fait, une véritable guerre a lieu au sein de l'appareil judiciaire, de la police et de l'armée. Un imam réfugié aux États-Unis et bénéficiant du soutien d'Obama, Fethullah Gülen, a aussi des liens très solides dans l'appareil judiciaire turc, le même qui a diligenté les enquêtes et fait éclater les scandales. Erdogan déclare qu'il y a là un « *complot international* » contre lui, désignant même l'ambassadeur des États-Unis en menaçant de l'expulser. Mais le fait est qu'il est de plus en plus isolé et que les dirigeants américains eux-mêmes voudraient le pousser dehors et lui cherchent une solution de remplacement.

Cette solution sera peut-être trouvée du côté du parti social-démocrate, le CHP, qui se sent maintenant le vent en poupe. Mais de leur côté, les travailleurs et les couches populaires font les frais de la situation économique qui se dégrade et de l'inflation qui repart à la hausse suite à la chute de la monnaie. Une partie de ceux qui ont manifesté en juin place Taksim ont recommencé à le faire, criant « *gouvernement démission !* » et se heurtant à la police. Mais la fin du gouvernement Erdogan n'apportera quelque chose aux travailleurs que s'ils s'organisent sur leur propre terrain pour imposer leurs revendications essentielles.

André FRY



• **Corée du Sud**  
**Grève des cheminots et répression gouvernementale**

Début décembre, la compagnie d'État Korea Railroad Corporation (Korail) a annoncé la création d'une filiale pour gérer une nouvelle ligne de TGV. Comprenant qu'il s'agissait du premier pas vers la privatisation des chemins de fer, avec à la clé des licenciements massifs, les cheminots n'ont pas attendu pour riposter, déclenchant une grève qui est à ce jour la plus longue de l'histoire de la compagnie. Le gouvernement a choisi la manière forte pour briser la grève, sans succès.

Le syndicat coréen des ouvriers du rail (KRWU) a déclenché la grève le 9 décembre, les grévistes de plus en plus nombreux paralysant par leurs actions une grande partie du réseau de transports national. Le 18 décembre, le gouvernement a déclaré la grève illégale et la compagnie a mis à pied 7927 ouvriers. La police a effectué des descentes dans les locaux du syndicat à travers le pays. Puis un mandat d'arrêt pour « obstruction à l'activité économique » a été lancé contre 28 dirigeants et représentants syndicaux.

Le 22 décembre, à Séoul, près de 4000 policiers ont encerclé la tour abritant la Confédération coréenne des syndicats (KTCU), dont fait partie le KRWU. Ils ont défoncé la porte vitrée du bâtiment et se sont frayé un chemin jusqu'au 17<sup>e</sup> étage, frappant et dispersant à l'aide de lacrymogènes les militants de la grève qui s'étaient massivement assis sur les marches des escaliers pour leur bloquer le passage. En tout, la confrontation a duré près de dix heures. La police a arrêté 130 personnes, mais n'a pas mis la main sur les dirigeants syndicaux qui, depuis, ont trouvé refuge dans un temple bouddhiste, où les forces de l'ordre n'ont pas

osé pénétrer.

Samedi 28 décembre, la KTCU a appelé à une journée de grève générale en solidarité avec les cheminots : plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées au centre de Séoul. De son côté, Korail a entamé des procédures de licenciements et lancé un ultimatum aux grévistes, commençant à embaucher de nouveaux salariés en CDD.

Lundi 30, les dirigeants du syndicat ont annoncé la fin de la grève, ayant obtenu la mise en place de deux commissions pour étudier la question de la privatisation du rail, l'une avec des parlementaires de l'opposition, l'autre des représentants syndicaux. Il y a encore loin jusqu'au retrait du projet ! Mais la grève des cheminots, par sa détermination, a fini par mettre en difficulté le gouvernement et la présidence du pays depuis 2012, Park Geun-hye, parfois surnommée « la Dame de fer de Séoul ».

Les cheminots ont montré que la classe ouvrière avait la force de se battre, et pour tous les grévistes c'est certainement l'acquis le plus important de ce mouvement.

Pierre MERLET

• **Centrafrique**

**L'intervention militaire ne met pas fin aux tueries**

Un mois après le début de l'intervention française en Centrafrique, il est clair que celle-ci n'a pas mis fin aux tueries et aux exactions, mais a simplement contribué à faire basculer la peur d'un camp dans un autre. Auparavant la population chrétienne était la principale victime de la terreur instaurée par les bandes armées issues de la Séléka venues des régions musulmanes et qui se sont emparées du pouvoir. Aujourd'hui ce sont les musulmans qui sont assassinés par les milices anti-balakas, entraînant derrière elles une population assoiffée de vengeance.

Dans ce climat de haine, les musulmans de nationalité tchadienne ou camerounaise, habitant Bangui depuis longtemps, s'enfuient en catastrophe vers leur pays d'origine. Les autres, qui n'ont pas cette ressource, essaient de se réfugier là où ils le peuvent.

Lorsque François Hollande avait annoncé l'intervention au soir du 5 décembre, il avait déclaré

• **États-Unis**

**Obama doublement assuré pour la maladie... mais pas contre le discrédit !**

Obama, en vacances à Hawaï, a acheté une couverture maladie à un assureur privé selon les règles prévues dans sa loi sur l'assurance-maladie dite « *obamacare* ». Il a acheté le plan « *bronze* », le moins cher, qui ne couvre que 60 % des dépenses et qui lui coûte 400 dollars par mois. Il ne fait pourtant pas partie des quelque 50 millions d'américains qui n'ont pas d'assurance puisque ses frais médicaux sont pris en charge par l'armée. Mais peut-être a-t-il voulu rassurer ceux qui galèrent sans résultat sur les sites consacrés à ces achats, en montrant qu'il avait réussi, ou plus exactement que ses collaborateurs restés à Washington avaient réussi à lui acheter une assurance...

**Avec la loi, encore plus de personnes sans assurance médicale !**

La loi d'Obama sur l'assurance-maladie était censée mettre une couverture médicale de qualité à la portée de quelque 50 millions de personnes qui en étaient dépourvues en s'adressant aux compagnies d'assurances privées. Permettre aux compagnies privées de faire un maximum de profits et prétendre offrir une couverture maladie abordable et universelle est tout simplement contradictoire. Et la mise en application de la loi Obama depuis le 1<sup>er</sup> octobre le démontre amplement. Le gouvernement attendait trois millions et demi de nouveaux contrats à effet au 1<sup>er</sup> janvier achetés aux assureurs privés mais Obama n'en annonce qu'un peu plus d'un million.

Parallèlement, les assureurs ont résilié brutalement le

contrat de quelque 5 millions de personnes sous prétexte que ces contrats n'étaient pas conformes à la loi. Obama avait pourtant affirmé que ceux qui étaient satisfaits de leur assurance pourraient la garder. Mais les assureurs ont voulu ainsi obliger leurs clients à souscrire des assurances plus chères car il s'avère que les contrats proposés dans le cadre de la loi d'Obama sont bien plus chers, au point que le président vient de reconnaître qu'ils peuvent « *ne plus être abordables* » pour une partie de ceux qui viennent d'être brutalement privés de couverture médicale. Du coup, il vient de dispenser ces personnes de l'amende qui frappera ceux qui n'ont pas de couverture médicale en 2014. En somme Obama reconnaît que son système n'a pas engendré une baisse des tarifs des assureurs, bien au contraire, au point que des gens qui avaient les moyens de s'assurer pour la maladie n'en ont

**Payer une assurance mais sans avoir de couverture maladie**

plus les moyens ! La première conséquence de la loi, c'est qu'il y aura encore plus de personnes sans couverture médicale en 2014. Le système mis en place est tellement peu engageant que la plupart de ceux qui ont acheté une assurance sont surtout des personnes âgées et, ou malades, ayant absolument besoin d'une couverture médicale et que les assurances refusaient jusqu'alors à cause de leur état de santé. Elles sont désormais obligées de les accepter et elles se plaignent que les personnes plus jeunes et en bonne santé ne soient pas pressées de souscrire une assurance médicale et elles menacent déjà d'augmenter leurs tarifs l'an prochain.

Acheter une assurance médicale ne veut pas dire que l'on bénéficie d'une couverture médicale. En effet les assurances ont un système de franchises annuelles et elles ne commencent à rembourser les dépenses qu'au-delà de la franchise. Selon un rapport cité par le *Wall Street Journal*, la franchise moyenne pour les plans bronze que l'on peut se procurer sur le site du gouvernement fédéral est de 5081 dollars (3000 euros environ) par an. C'est une augmentation

de 43 % par rapport aux franchises moyennes payées avant la loi Obama ! Et au-delà de la franchise, l'assureur ne rembourse qu'une partie des frais médicaux, si bien que celui qui a souscrit un plan bronze a 40 % des dépenses qui restent à sa charge. Les plans argent, gold ou platine remboursent mieux les frais et ont des franchises moins importantes mais des primes beaucoup plus importantes. En fait, bien des gens auront acheté une assurance médicale mais ne bénéficieront toujours pas d'une couverture médicale car ils ne se feront pas soigner.

Des millions de gens s'apprêtent plutôt à payer l'amende prévue pour ceux qui n'ont pas acheté d'assurance. Et l'amende en question augmente fortement d'une année sur l'autre : 1 % de son revenu avec un minimum de 95 dollars (73 euros) en 2014, puis 2 % du revenu du ménage avec un minimum de 325 dollars (250 euros) en 2015, puis en 2016, 2,5 % du revenu du ménage avec un minimum de 695 dollars (534 euros)... pour convaincre tout un chacun de payer une assurance privée.

**Très peu de bénéficiaires, beaucoup de mécontents**

La nouvelle loi ne profite-ra au mieux qu'à une petite

minorité de personnes. Alors qu'une partie de la population devait être couverte gratuitement par une extension de la couverture médicale publique accordée aux pauvres et gérée par les États, Medicaid, la moitié des États ont refusé d'appliquer cette extension sans que le gouvernement songe à les y contraindre. De plus, le gouvernement fédéral lui-même réduit le financement de Medicaid au moment même où il propose qu'il soit étendu, si bien que les soins accordés aux malades pris en charge par Medicaid sont de plus en plus réduits et difficiles d'accès.

Au total le nombre de personnes sans assurance-maladie va continuer à se chiffrer par dizaines de millions et la loi d'Obama aura constitué un racket de grande ampleur sur la population, un racket très profitable pour les compagnies d'assurances.

Inutile de dire que la nouvelle loi a fait tant de mécontents, y compris parmi ceux qui pensaient qu'elle leur donnerait accès à une couverture médicale, que la cote d'Obama et des démocrates est au plus bas et que les Républicains sont donnés gagnants lors des élections de novembre prochain.

Dominique CHABLIS



à bout de bras par l'armée française. Ces grands voyous, comme Bokassa qui se fit couronner empereur et ses successeurs, ont aidé l'impérialisme

français à piller le pays, en servant eux-mêmes au passage. Ils ont ainsi ouvert la voie à la tragédie actuelle.

Daniel MESCLA

## • Formation professionnelle

# Une avancée... pour le grand patronat

**Dans la nuit du 13 au 14 décembre, le grand patronat, représenté par le Medef, a finalisé le texte de l'accord sur la formation professionnelle qui va avoir des conséquences pour les millions de salariés du secteur privé en France.**

Cet accord est tellement fait au seul bénéfice des actionnaires des plus grandes entreprises du pays que même les autres organisations patronales, celles représentant les entreprises de moins de 300 salariés, pourtant peu soupçonnables de dérives gauchistes, en ont condamné le contenu comme un hold-up des grands groupes sur la formation professionnelle des salariés. Il n'empêche que quatre confédérations syndicales, la CFDT, la CGC, FO et la CFTC, ont immédiatement fait savoir qu'elles allaient signer cet accord et que, sans délai, Sapin, le ministre du Travail, a tenu à le présenter comme « une grande réforme porteuse d'avenir ». Et Hollande en personne y est allé de son compliment, le qualifiant « d'accord majeur ». C'est-à-dire que, dans les prochaines semaines, le gouvernement s'apprête à transcrire dans la loi les reculs institués par cet accord, comme il l'avait fait pour l'accord sur la flexibilité dit « ANI ».

### Au moins deux milliards dans les caisses du grand patronat

Pour commencer, si les toutes petites entreprises ne verront pas leur contribution au financement de la formation professionnelle baisser, celles de plus de 20 salariés, elles, verront leur contribution

ramenée de 1,6% de la masse salariale à 1%, soit une diminution de 37%, soit encore une économie annuelle de plus de deux milliards d'euros. Pour la très grosse majorité, il s'agit des entreprises de plus de mille salariés ou appartenant à des groupes.

De plus, l'accord supprime l'obligation légale pour toutes les entreprises de consacrer chaque année 0,9% de leur masse salariale à la formation professionnelle de leurs propres salariés.

### Un droit fictif pour les travailleurs

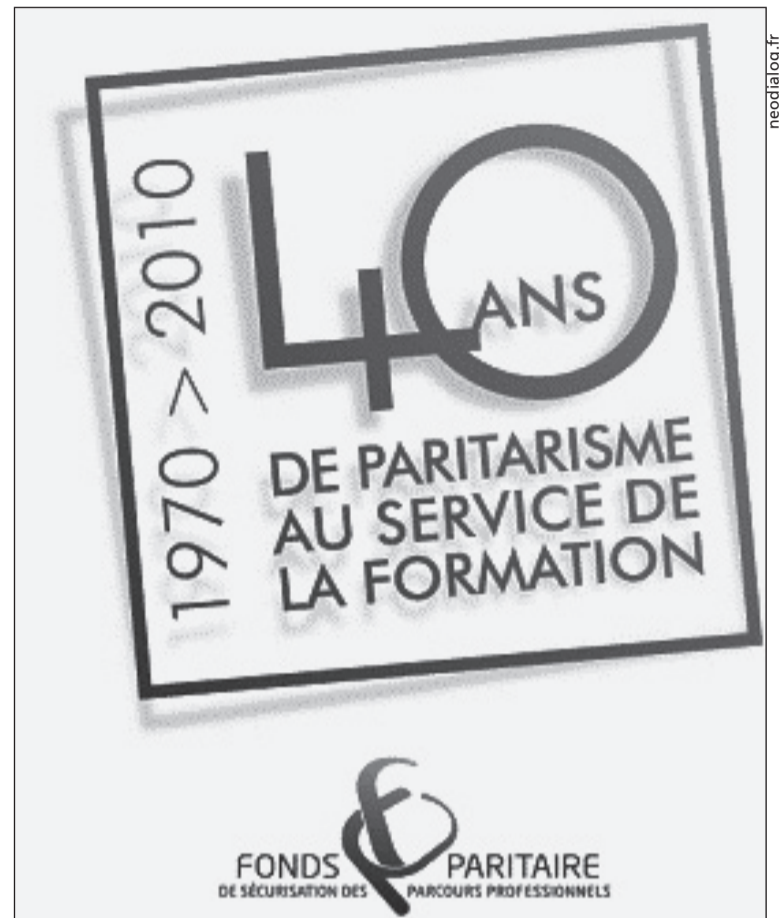
Pour justifier l'accord des syndicats, le Medef a lâché une brouille. Le droit à la formation individuelle des salariés, et à leur initiative, que les entreprises validaient au maximum à hauteur de 120 heures,

passera à 150 heures que les salariés pourront conserver... jusqu'à la retraite. Sauf que les 150 heures en question ne permettent absolument pas aux salariés d'avoir une quelconque formation réelle, celle-ci nécessitant 600 heures au minimum et jusqu'à plus de 1 200 heures.

Enfin l'accord stipule que le droit au congé de formation à la demande du salarié pendant les heures de travail devient soumis à la seule appréciation et acceptation de l'employeur, alors que, jusque-là, le refus de l'employeur était strictement limité.

En réalité cet accord et la loi qui devrait l'accompagner ne sont des avancées que pour le patronat et représentent une nouvelle attaque contre les droits des travailleurs.

Paul SOREL



## Les charmes discrets du paritarisme

Certes il n'y a pas que sur la formation professionnelle que la grande majorité des confédérations syndicales ont accepté de jouer le rôle de soutien des intérêts patronaux contre ceux qu'elles sont censées représenter, les travailleurs.

Ce qu'apprécient les bureaucraties syndicales à la tête des confédérations, c'est la possibilité de se voir offrir une collaboration étroite avec le patronat et l'État au travers des multiples « réunions d'élaboration », où rien ne se décide si ce n'est d'avaliser les décisions prises ailleurs par les vrais dirigeants, ceux du patronat. Mais la formation

professionnelle offre encore quelque chose de plus.

La formation professionnelle est une des principales sources de financement de ce que les rapports officiels appellent pudiquement « le paritarisme », en clair la collaboration entre les syndicats patronaux et ouvriers. Ainsi en 2008 les syndicats patronaux et les cinq grandes confédérations syndicales se sont officiellement partagé 90 millions d'euros prélevés sur les fonds de la formation professionnelle. La part qui revient aux confédérations syndicales représente plus que l'ensemble des cotisations qu'elles perçoivent.

Mais la gestion commune de plus de six milliards d'euros, centralisés dans de multiples fonds collecteurs des contributions à la formation professionnelle, permet d'autres avantages. Ainsi Chérèque, le dirigeant de la CFDT, reconnaissait qu'environ un millier de permanents CFDT étaient affectés à cela, ce qui fait quelques milliers de permanents au total pour toutes les confédérations qui sont financés par le biais de la formation professionnelle.

À cela il faudrait ajouter les organismes de formation amis que chaque syndicat associé à la gestion peut sponsoriser.

Bien sûr les dirigeants des confédérations syndicales pourront toujours répondre qu'il s'agit simplement de leur offrir des moyens de fonctionner. Sauf que cela participe à leur intégration toujours plus grande, y compris sur le plan de la dépendance matérielle, aux structures de la société capitaliste. Et dans les faits, de qui sont-ils le plus les défenseurs et porte-parole? De leurs militants, de la classe travailleuse ou de l'État, des gouvernants et de la classe capitaliste et de son système, hors de qui ils ne voient pas de salut?

P. S.

## • Collège Joséphine-Baker – Saint-Ouen

# Régularisation d'une surveillante : la solidarité, ça paie

**Au collège Joséphine-Baker de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, il a fallu une grève pour contraindre l'Éducation nationale à payer son salaire à une assistante d'éducation présente au collège depuis deux ans.**

En effet, cette surveillante, sénégalaise, avait perdu son titre de séjour à la fin de ses études, en juillet 2013, mais travaillait depuis 2011 comme étudiante salariée. Après deux mois sans travail et sans salaire, deux mois de bagarre juridique, elle était parvenue à obtenir un document qui, selon les dires de la préfecture, lui permettait de revenir travailler

et avait donc obtenu sur cette base un nouveau contrat de travail. Mais les services de comptabilité exigeaient pour la payer le récépissé de la carte de séjour qu'elle n'arrivait pas à obtenir. L'Éducation nationale, qui avait compté sur elle pour travailler décidait au moment de la payer qu'elle n'avait plus sa place au collège.

Fin novembre, l'inspection

d'académie a déclaré le contrat nul et lui a signifié qu'elle n'avait qu'à rester chez elle, le temps qu'elle obtienne une carte de séjour pour salarié. L'Éducation nationale refusait donc de payer un mois de travail effectué et la surveillante voyait disparaître les 1 200 euros sur lesquels elle comptait.

Heureusement mardi 3 décembre, ses collègues se sont mis en grève à près de 90%, prévenant les parents d'élèves, la presse et les élus de sa situation. Dès midi, la préfecture téléphonait pour s'engager à délivrer une carte de séjour lui

permettant de travailler pendant un an. Une demi-journée de grève avait donc permis de mettre fin à des mois de tracaseries administratives.

Restait le problème du paiement du mois de novembre. Une vingtaine d'enseignants et de surveillants se rendirent à la direction départementale de l'académie à Bobigny, n'en obtenant que des promesses. L'engagement de se remettre en grève le mardi 10 décembre fut immédiatement voté si, d'ici là, aucune solution pour le paiement n'était obtenue. Le 6 décembre, une copie d'un

nouveau préavis de grève était envoyée à la préfecture. Dans les dix minutes suivantes, ses services téléphonaient en s'engageant à anticiper au mois de novembre la carte de séjour pour permettre à la surveillante d'être payée!

La mobilisation a donc permis d'obtenir la régularisation et le paiement de la collègue. Chacun a pu mesurer comment une réaction collective de solidarité peut rendre possible l'« impossible ».

Correspondant LO

### • Centre hospitalier de La Ciotat (Bouches-du-Rhône)

## Le ras-le-bol du personnel de l'hôpital

Jeudi 12 décembre, le personnel du centre hospitalier de La Ciotat a fait grève à l'appel des syndicats (CGT, CFDT, Coordination infirmière). Près d'une centaine de salariés, sur les 525 au total, se sont retrouvés devant l'hôpital et ont entamé une manifestation dans les rues de la ville, en scandant « *Hôpital en danger, personnel en colère* » et en distribuant des tracts aux passants. Puis ce cortège enthousiaste est monté à la direction de l'hôpital.

Pendant plus de deux heures, le directeur a dû entendre ce que tous avaient sur le cœur : du personnel manquant dans tous les services, des heures en plus et jamais récupérées (atteignant

souvent la centaine d'heures par personne), du travail administratif supplémentaire, de la fatigue et le ras-le-bol de tous.

Les postes d'aides-soignants sont particulièrement déficitaires. Le week-end, les équipes arrivent rarement à être au complet, et le pool qui servait avant aux remplacements est désormais tari. Les congés maladie, et même maternité, ne sont quasiment plus remplacés, la direction évoquant la nécessité « *de retour à l'équilibre comptable* ».

Le problème avancé est celui du prétendu « déficit de l'hôpital », dû en grande partie aux frais inhérents à la création d'un partenariat public privé. En effet, sous

l'égide de l'Agence régionale de santé (ARS), un Groupement de coopération sanitaire (GCS) a été constitué entre l'hôpital et la clinique avoisinante, qui elle-même fait partie du groupe Sainte-Marguerite, de cinq établissements privés, fort lucratifs. Les nouveaux locaux de la clinique ont été construits dans le périmètre de l'hôpital et une partie de l'activité (le bloc opératoire et le scanner) ont été mis en commun. L'hôpital a été rénové en partie.

Mais cet accord prétendument gagnant-gagnant s'est fait pour l'instant surtout au bénéfice de la clinique. D'autant que l'État est loin d'avoir remboursé intégralement ce

qu'il s'était engagé à verser à l'hôpital. Résultat, le déficit déclaré s'accumule. L'ARS, à l'origine de l'affaire, pousse aux économies. Un audit comptable est prévu prochainement et il est bien probable que ce soit un prétexte, pour supprimer encore des postes.

Cette journée a été particulièrement réussie et les agents ne comptent pas en rester là. Ils ont pris rendez-vous à l'ARS et ne veulent plus se contenter de vagues promesses ni que le « retour à l'équilibre comptable » se fasse sur leur dos. Il est d'ailleurs très choquant de parler d'« équilibre comptable » quand c'est la santé des patients qui est en jeu.

Correspondant LO

### • Jean Caby – Saint-André-lez-Lille (Nord)

## « Steiner, tes promesses, on les croit plus ! »

**L'usine Jean Caby implantée à Saint-André-lez-Lille fabrique des produits alimentaires à base de viande. Les conditions de travail y sont très dures et les salaires ne dépassent pas 1 200 euros en production.**

Depuis 2004, l'usine a changé plusieurs fois de propriétaire et si, au début des années 2000, le site comptait encore près de 1 000 salariés, ils ne sont plus aujourd'hui que 370. La majorité des licences de fabrication ayant été revendues, il ne reste plus sur le site que la fabrication des saucisses cocktail.

Quant à l'actuel patron, Éric Steiner, il a acquis les usines du groupe pour 1 euro symbolique. Il avait triomphalement annoncé qu'il comptait investir 35 millions d'euros. Mais, à Saint-André, pas un seul centime n'est arrivé.

Aujourd'hui, Steiner veut se débarrasser de l'usine. Une opération immobilière est en cours qui devrait lui rapporter plus de 20 millions d'euros !

L'usine de Saint-André est donc en train de pourrir sur place. Les machines en panne ne sont plus réparées, les plafonds s'effondrent par endroits et certains fournisseurs ne sont plus payés... La direction affirme qu'elle va construire une nouvelle usine à Comines, où seront reclassés les salariés de Saint-André, mais pour le moment aucun permis de construire n'a été déposé. Comme le disent les ouvriers, « *Steiner est plus*

*pressé de vendre son usine que d'en construire une nouvelle.* »

À l'appel de l'intersyndicale CGT-UNSA, le mardi 17 décembre une centaine de salariés ont décidé de bloquer l'entrée du site dès 5 heures du matin. Ils veulent des garanties concrètes sur la préservation de tous les emplois et sur la construction de l'usine de Comines. Chez les grévistes, dont certains étaient en grève pour la première fois, c'est la fierté qui dominait. Ils ont reçu le soutien chaleureux des riverains.

La direction a très vite réagi par un tract, signé de la main même de Steiner, accusant la CGT de menacer l'entreprise d'un dépôt de bilan. Le lendemain, l'encadrement a relayé cette propagande en agitant la

peur de la faillite immédiate et a tenté d'envoyer des non-grévistes lever le blocage. Dans ce climat tendu, les grévistes ont préféré se retirer pour ne pas tomber dans le piège de l'affrontement entre ouvriers.

La direction a également fait signer une pétition anti-CGT aux non-grévistes mais sur les 200 non-grévistes, seulement 80 l'ont signée.

Le mouvement est suspendu mais ce qui se discute maintenant, c'est d'aller convaincre tous les travailleurs de l'usine qu'il faudra être plus nombreux la prochaine fois et que tous les ouvriers, grévistes ou non-grévistes, ont un seul ennemi : les patrons du groupe.

Correspondant LO

### • Crédit agricole

## Des milliards il y en a

**L'argent ne manque pas au Crédit agricole, ce que vient de confirmer le top 20 des banques européennes. Il se classe en 3<sup>e</sup> position avec 2008 milliards d'actifs. Il dépasse cette année la BNP classée 4<sup>e</sup> avec 1 907 milliards et la Société générale 8<sup>e</sup> avec 1 250 milliards. Ce sont ces mêmes banquiers qui pleurent la bouche pleine et voudraient nous faire croire qu'ils ont des difficultés qui les conduiraient à réduire leurs effectifs....**

La filiale LCL du Crédit agricole, vient de présenter aux syndicats son « plan stratégique à l'horizon 2018 ». La direction prévoit que toutes les opérations puissent à l'avenir

être effectuées dans n'importe quelle agence, ou encore par téléphone avec un conseiller 6 jours sur 7 et jusqu'à 22 heures, ou sur Internet. La répartition des agences

va donc être revue et entraîner la fermeture de certaines dans les « zones moins dynamiques » comme ils disent, c'est-à-dire moins rentables pour le groupe. C'est aussi ce qui a été annoncé au Crédit agricole d'Île de France avec la fermeture d'une cinquantaine d'agences d'ici à 2015.

En ce qui concerne les effectifs, LCL, qui emploie 20 000 personnes, annonce 1 500 départs dits naturels (retraites et démissions) de 2014

à 2016 puis 1 250 en 2017 et 880 en 2018. De fait, la réduction des effectifs est à l'ordre du jour. C'est la flexibilité instaurée pour les salariés avec moins d'agences, moins de personnel au guichet et des conditions de travail détériorées pour ceux qui resteront.

L'argent ne manque pourtant pas pour conserver tous les emplois et même embaucher là où cela serait nécessaire.

Correspondant LO

### • Moulins (Allier)

## Impôts : encore des suppressions de postes

La direction des impôts de Moulins a annoncé qu'il y aurait treize suppressions d'emplois dans le département pour l'année 2014. Depuis 2009 et le regroupement du Trésor et des impôts, il y a tous les ans entre quinze et vingt postes en moins. Ce qui fait que les effectifs ont baissé de 30 % dans le département en un peu plus de cinq ans.

La politique nationale n'a pas changé. Les gouvernements se succèdent, les restrictions budgétaires continuent et il faut faire des économies. Pour 2014, la direction des impôts se vante de ne supprimer « que » 1 988 postes, ce qui fera quand même plus de 14 000 depuis 2009.

La direction dit aussi qu'en 2014 elle va suivre « les priorités gouvernementales » et mettre l'accent sur le contrôle fiscal. Pour cela, elle prévoit cinquante postes sur toute la France, c'est vraiment de la poudre aux yeux.

Début 2013, les salariés ont reçu une circulaire expliquant qu'avec l'augmentation des impôts, il fallait prévoir un afflux de personnes qui viendraient demander des facilités de paiement. Mais ce n'est pas pour cela que les effectifs ont augmenté et ce sont l'accueil et le SIP (Service des impôts aux particuliers) qui ont été les plus sollicités par des demandes d'étalement et de recours gracieux. Ce sont eux aussi qui ont subi la colère des contribuables devant l'injustice des hausses d'impôts.

Il y en a vraiment ras le bol de cette politique de réduction des effectifs. Jeudi 9 janvier, une prise de parole est prévue devant les bureaux de la direction à Moulins, ce sera l'occasion de montrer notre colère.

Correspondant LO



### • Carrefour – Clairac (Pyrénées-Orientales)

# Grève contre le sous-effectif et les pressions de la direction

Vendredi 27 décembre, à partir de 3 h du matin, la majorité des employés des rayons épicerie et produits frais de l'hypermarché Carrefour Clairac, près de Perpignan, se sont mis en grève pour exiger l'arrêt des pressions et dénoncer le manque de respect de la part de certains chefs se faisant les relais de la politique de la direction. Cela, alors que le sous-effectif permanent dans le magasin se traduit partout par une dégradation croissante des conditions de travail, aggravée par le surcroît d'activité en ces périodes de fêtes.

Avertie de la possibilité d'un débrayage, la direction s'est voulue menaçante la veille, en affirmant qu'elle ne bougerait pas et même qu'elle se chargerait du cas des employés jugés pas assez rentables. Des menaces qui n'ont fait que renforcer la détermination des travailleurs, bien décidés à se faire respecter.

Après avoir discuté à l'entrée du personnel avec les arrivants, dont certains parmi les vendeurs et les caissières ont rejoint la grève, les grévistes ont décidé lors d'une première assemblée générale de maintenir la grève toute la journée. Prévenus du

mouvement, des militants CGT de l'union locale sont venus apporter leur soutien, et la presse locale est venue rendre compte de la grève.

De son côté, sans doute surprise par l'ampleur du mouvement, la direction a mobilisé en urgence tous ses cadres pour leur faire remplir péniblement les rayons, sous le regard amusé des grévistes. Autre détail amusant : après que les grévistes se sont ravitaillés en croissants, la direction s'est sentie obligée de faire de même pour les non-grévistes... une fois le travail fait.

Une deuxième assemblée

générale a décidé d'envoyer auprès de la direction les délégués syndicaux, ceux de la CGT qui étaient depuis le début dans le mouvement, mais aussi ceux du syndicat FO, qui ne s'étaient pas associés à la grève mais avaient la veille distribué un tract dénonçant la dégradation des conditions de travail.

En réponse à l'exposé des revendications par les délégués, la direction a plus ou moins promis d'en tenir compte, en tout cas en ce qui concerne les relations entre les employés et l'encadrement, en sortant de son chapeau un projet de « management positif », censé, d'après la définition, « répondre aux attentes des employés tout en garantissant la performance au sein de l'entreprise ». Si personne n'est dupe de cette promesse qui consiste surtout à s'engager à faire des efforts de communication pour mieux nous expliquer comment travailler malgré le sous-effectif et la surcharge de travail, les grévistes, après le compte-rendu en assemblée générale, ont exprimé leur satisfaction de s'être fait respecter et le sentiment d'avoir marqué des points, avant de conclure cette journée de lutte.

Et surtout, tous semblent déterminés, si la direction ne donne pas suite et si les choses ne s'améliorent pas, à remettre ça en convainquant d'autres secteurs du magasin, confrontés eux aussi à la dégradation de leurs conditions de travail.

Correspondant LO

## Darty licencie



Darty est en train de supprimer les emplois de 470 salariés qui travaillent dans les sièges de Marseille, Lille, Metz et surtout de la région parisienne. À Lille, nombre de salariés touchés par les suppressions de postes ont connu cette situation, il y a quatre ans, lorsque les filiales Nord et Normandie ont fusionné. Ils ont accepté la mutation du siège de Caen à Lille. Quatre ans plus tard, il faudrait accepter d'aller à Nantes. Une de ces salariés, qui avait accepté cette nouvelle mutation, s'est vu refuser par la direction la prise en charge d'un aller et retour mensuel en train de Nantes à Lille jusqu'à la fin de l'année scolaire pour rendre visite à ses enfants restés chez leur père. La direction se moque bien des conditions de vie des uns et des autres, tout ce qui compte, c'est que pas un centime ne sorte de sa poche. Quant aux salariés, ils seront moins nombreux pour faire le même travail, puisque l'activité des sièges

reste la même.

La direction invoquerait des pertes d'argent avec ses nouveaux magasins en Espagne, Italie et Angleterre ainsi qu'avec sa Darty Box. Mais elle oublie ses bénéfices récents : 26,4 millions pour 2013 et 78,7 pour 2012, sans compter ceux accumulés au fil des années. Darty reste le « groupe mondial le plus rentable dans son secteur d'activité ». Ce sont les termes mêmes de son nouveau PDG qui n'a pas fait mystère du montant de sa prime d'installation à la tête du groupe de 58 000 euros.

Ce serait donc aux salariés de payer les pertes ? Et à la direction d'encaisser les profits. Les salariés de Lille ont organisé un rassemblement avec la CGT et FO, fin novembre, au siège parisien de Bondy. Il a réuni les salariés menacés par les licenciements et de nombreux autres qui n'entendent pas laisser la direction faire ses mauvais coups.

Correspondant LO



### • Novo Nordisk – Chartres

# Non à l'aggravation des conditions de travail !

Située dans la zone industrielle de Chartres, l'usine Novo Nordisk fait partie d'un trust mondial de la pharmacie en pleine croissance, qui fabrique en particulier des produits antidiabétiques. Le groupe a annoncé 3,8 milliards de bénéfice net pour l'année 2012.

Le journal *Le Monde*, qui en faisait récemment l'éloge sous le titre « Novo Nordisk, Petit Poucet devenu grand », expliquait notamment qu'étant donné les 370 millions de malades du diabète dans le monde, il y avait un « marché porteur ». Novo Nordisk est donc un trust qui se porte très bien et dont les perspectives de profits sont assurées.

Tout cela n'empêche pas la direction d'exercer une pression constante en répétant aux travailleurs : « Vous nous coûte tant. » C'est un premier mensonge : les travailleurs ne coûtent rien à Novo Nordisk, ils lui rapportent. Sans eux, aucune production ne sortirait.

Pour s'assurer le maximum de profits, la direction veut embaucher le moins

possible. C'est à cette préoccupation que répond son projet de suppression de l'équipe de suppléance, c'est-à-dire du week-end et l'instauration de la semaine dite de 5/8. Cette nouvelle organisation signifie que les deux jours de repos hebdomadaires ne seront jamais les mêmes. C'est un rythme de travail qui est épuisant. En outre, sur ces deux jours de repos, elle pourrait faire venir les salariés pour une formation. Cela s'inscrit dans le cadre de l'accord ANI, signé début 2013 par certains syndicats et transformé en loi par le gouvernement Ayrault.

Pour faire passer la pilule, la direction évoque des embauches, mais rien ne permet de croire à ce genre de promesse et encore moins de savoir si elles seraient vraiment nombreuses. Et puis s'il y a des embauches, c'est parce que le patron en a de toute façon besoin pour le Vials, la nouvelle ligne de production et de conditionnement d'insuline, et très peu pour les lignes existantes afin de soulager la charge de travail actuelle.

La CGT dénonce ce projet qui va signifier une dégradation importante des

conditions de vie pour les travailleurs (jours de repos qui changent, horaires qui varient selon les semaines, perte de salaires pour ceux qui avaient accepté de travailler le week-end, etc.). Mais la direction envoie ses cadres intervenir dans la discussion à chaque fois que les délégués CGT s'adressent aux travailleurs. Cela prouve en tout cas qu'elle n'est pas si sûre d'elle. Et rien ne dit qu'à un moment ou à un autre le mécontentement n'éclatera pas contre un patron qui en veut toujours plus.

Correspondant LO

### • Pompiers professionnels de l'Isère

# Pour la deuxième fois, les forces de l'ordre contre les pompiers

Vendredi 27 décembre, les pompiers professionnels de l'Isère manifestaient devant la préfecture où se tenait, sous bonne protection, leur conseil d'administration. Ils protestaient contre le budget 2014 du Conseil général qui prévoit l'allongement de leur temps de travail, sans augmentation de salaire.

Alors qu'ils avaient fait savoir aux CRS qu'ils n'avaient pas l'intention de forcer le passage, ils ont très vite été agressés à coups de gaz lacrymogène et de balles de défense. Deux d'entre eux ont été blessés : l'un à la main, le second, âgé de 31 ans, a perdu un œil. C'est la deuxième fois en quinze jours que les pompiers sont victimes des forces de l'ordre. La première fois, ils manifestaient avec le personnel du conseil général et deux d'entre eux aussi avaient été blessés.

Tout comme les autres membres du personnel des collectivités territoriales, les pompiers subissent une politique d'économies à tout prix. Ainsi, quelques jours avant la manifestation du 27 décembre, ils avaient appris que toutes les promotions seraient annulées en 2014. L'allongement de leur temps de travail n'est qu'une des nombreuses mesures, à l'étude depuis deux ans, pour faire face à un budget en baisse constante. Depuis 2008 ils protestent contre des effectifs

insuffisants et cela s'aggrave d'année en année.

André Vallini, président socialiste du Conseil général, veut se montrer bon élève vis-à-vis de la Cour des comptes, qui avait pointé du doigt les finances des collectivités locales, dispendieuses aux yeux de son président, Didier Migaud, lui aussi socialiste. Vallini se vante de ne pas augmenter le budget du département. Peu lui importe si c'est sur le dos des pompiers et de tout le personnel.

Aujourd'hui, les pompiers sont choqués et en colère, ils n'ont pas l'intention d'en rester là.

Correspondant LO

### • Alcatel Lucent

# Retour au CAC 40 payé par plus de 10 000 licenciements

Alcatel Lucent, équipementier télécoms, a réintégré le CAC 40, indice des plus gros trusts français à la Bourse de Paris. La société avait en effet perdu sa place il y a un an, faute de satisfaire aux deux critères indispensables : une masse suffisante de capitaux et un gros volume de capitaux échangés.

Mais tout est rentré dans l'ordre : l'action Alcatel Lucent a enregistré une progression de 234% en un an, ce qui la place comme numéro 1 du classement des sociétés cotées. Par ailleurs ses réserves en capitaux sont confortables : entre 7,6 et 9 milliards d'euros, selon les sources.

La recette de ce décollage tant apprécié des boursicoteurs est simple : elle n'est pas due aux performances industrielles du groupe mais à six plans de licenciements en sept ans, depuis 2006, dont le dernier, le plan Shift.

En décembre 2012, les travailleurs d'Alcatel manifestaient à Paris contre l'annonce de 1 430 suppressions de postes dans plusieurs usines en France ; et ce n'était qu'une partie des 5 500 prévues dans



le monde. En 2013, le plan Shift prévoyait 15 000 suppressions d'emplois au niveau mondial, avec une éventuelle embauche de 5 000 personnes. C'est ce dernier plan qui, dès le début, a déjà eu, selon la presse financière, des résultats « supérieurs aux attentes ».

Suppressions de postes, propositions de mutations inacceptables qui se terminent à plus ou moins longue échéance par des licenciements, des milliers de travailleurs renvoyés à Pôle emploi : tel est le prix payé par les salariés d'un des trois leaders mondiaux des télécoms pour la bonne santé des actionnaires.

Sylvie MARÉCHAL

### • SNCF Landy – Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

# Les gardiens font reculer Challancin

La soixantaine de salariés de Challancin sont chargés du gardiennage des ateliers TGV SNCF du Landy.

Lundi 23 décembre 2013, ils se sont mis en grève pour des revendications concernant leurs salaires et leurs conditions de travail. En assemblée générale, ils ont établi la liste de leurs revendications et élu une délégation en vue des négociations.

À 6 heures du matin, les agents de nuit avaient cessé le travail et la relève n'avait pas pris son service. La totalité des agents était en grève. La direction des ateliers SNCF a tenté de dialoguer avec les grévistes qui bloquaient l'entrée du Landy mais ce n'est que vers midi qu'un représentant de Challancin est venu les voir devant le portail. De façon provocante, celui-ci a indiqué que la délégation des grévistes ne pourrait être reçue avant une semaine, prétendant que la direction était en vacances.

Il était évident que cela visait à démoraliser les grévistes mais ceux-ci, à nouveau réunis en assemblée générale en début d'après-midi, ont décidé de reconduire la grève. Le lendemain, les grévistes décidaient de se rendre au siège de Challancin dès 9 heures pour exiger des négociations plus rapides.

Vingt grévistes ont réussi à s'introduire dans les locaux et ont eu la surprise de voir la patronne de Challancin, nullement en vacances, sortir de son bureau... Après un échange quelque peu tendu, celle-ci a accepté de recevoir la délégation. Toute la journée, la délégation a alterné négociations avec la direction et discussions entre grévistes. Au fur et à mesure des avancées, l'assemblée était informée et donnait ses consignes à la

délégation.

Challancin a dû reculer sur plusieurs points, avouant que la SNCF avait exercé une très forte pression pour faire cesser le mouvement. Les grévistes ont obtenu, entre autres, que l'accord qui permet à Challancin de payer les heures supplémentaires à 10% au lieu de 25 et 50% soit renégocié, que la prime « chien » soit revalorisée à 1,06 euro de l'heure alors qu'elle leur était payée environ 20 centimes de moins, qu'il y ait des formations rapides permettant aux agents de sécurité de passer au coefficient supérieur, que la qualification des opérateurs vidéo soit étudiée, que les chefs de postes adjoints passent à la qualification de chef de poste, que quatre guérites soient mises en place pour protéger les agents de sécurité qui restent des heures dehors par tous les temps sans pouvoir se mettre à l'abri.

Malgré son arrogance, la direction de Challancin a dû reculer devant les salariés qui avaient, par la grève, décidé de relever la tête.

Si la direction n'a pas cédé sur les augmentations de salaires qui étaient aussi réclamées, les grévistes sont fiers de s'être organisés et de l'avoir fait reculer sur plusieurs points qui leur tenaient à cœur.

Correspondant LO

### • Hutchinson – Amilly (Loiret)

# Licenciements et profits records, de quoi voir rouge

Fin novembre, les travailleurs d'Hutchinson Amilly ont appris la suppression de 90 emplois sur les 259 travailleurs que compte l'usine.

La direction appelle cela un plan de départs volontaires, comme si les travailleurs qui vont se retrouver sans emploi en 2014 pouvaient être volontaires ! Ceux dont l'emploi est supprimé vont se voir proposer un poste, soit à l'usine proche de Chalette, soit

à Briare ou Fleury-les-Aubrais à l'autre bout du département. En cas de refus ils seront licenciés. La direction parle de mettre en place un « Espace mobilité emploi pour les projets personnels », mais quel projet peut-on avoir dans une région fortement touchée par le chômage ?

La direction invoque le fait qu'elle aurait perdu le marché de la 308, de la 206 et de la Picasso, car les directions

assistées seraient maintenant hydrauliques et plus électriques. Mais Hutchinson annonce tout de même pour 2013 des profits records : 330 millions d'euros, dont 129 millions de dividendes versés aux actionnaires de Total. Que les directions assistées soient hydrauliques ou électriques, leurs profits, eux, sont mirifiques, de quoi maintenir largement tous les emplois.

Correspondant LO

• Il y a 20 ans

# L'apartheid était aboli, tout en privant la classe ouvrière sud-africaine de sa victoire

**Le 22 décembre 1993 marqua le démantèlement formel de l'apartheid en Afrique du Sud – ce système qui avait permis à la minuscule bourgeoisie blanche d'imposer depuis 1949 une exploitation féroce à la classe ouvrière, essentiellement noire, du pays. Ce jour-là fut adoptée une Constitution transitoire créant le premier gouvernement multiracial du pays. Devaient y siéger côte à côte des militants de la lutte contre l'apartheid et leurs anciens tortionnaires – Nelson Mandela, le leader de l'ANC nationaliste (Congrès national africain), et le président F.W. De Klerk, leader du Parti national qui avait jadis mis en place l'apartheid. Leur tâche était de préparer les premières élections multiraciales qui eurent finalement lieu le 27 avril 1994.**

En 1993, l'essentiel des lois racistes qui constituaient l'apartheid avaient déjà été abrogées. Sur le papier, la discrimination raciale avait disparu, même si, dans les têtes et les comportements sociaux, c'était loin d'être le cas. Mais en reconnaissant les droits politiques de la majorité noire de la population, cette Constitution n'en enfonçait pas moins le dernier clou dans le cercueil de l'apartheid.

## Sous les coups de la classe ouvrière...

Bien que portée au crédit des efforts conjoints de Nelson Mandela et de F.W. De Klerk (qui devaient recevoir conjointement le prix Nobel de la Paix 1993 pour cette raison), l'abolition de l'apartheid devait pourtant tout à la mobilisation populaire, et avant tout ouvrière, au terme d'un processus qui avait duré plus d'une décennie.

Ce processus avait commencé suite à la mobilisation ouvrière qui, à la fin des années 1970, avait succédé à l'explosion de Soweto. En 1979, inquiets pour leurs profits, les grands trusts avaient été à l'origine de la Commission Wiehahn, chargée officiellement de résoudre le manque de main-d'œuvre qualifiée, mais en fait de tenter de restaurer la paix sociale. Celle-ci s'était prononcée pour la fin de la discrimination à l'embauche dans l'industrie et la légalisation des syndicats noirs, mesures qui furent adoptées en 1981.

Mais peine perdue. Après avoir marqué le pas, du fait de la répression, la mobilisation ouvrière trouva un second souffle en s'engouffrant dans la brèche ainsi ouverte. Ce fut une véritable explosion durant une décennie, que l'état d'urgence permanent imposé par le régime ne réussit pas à freiner. Dans la région de Johannesburg, par exemple, les syndicats trouvèrent une parade efficace à l'interdiction des réunions en organisant ce qu'ils appelaient des « emzabalazweni » (lieux

de lutte) : chaque semaine, un wagon, un jour et une heure étaient choisis sur chaque ligne de banlieue, pour y tenir la réunion syndicale de la semaine.

Les effectifs des nouveaux syndicats noirs explosèrent. De moins de 80 000 membres en 1979, ils passèrent à 300 000 en 1983, pour dépasser le million en 1989. Non seulement les tentatives pour endiguer cette vague échouèrent, mais elles se retournèrent souvent contre leurs instigateurs. C'est ainsi qu'en 1984 l'occupation militaire des townships, ordonnée suite à une grève particulièrement militante dans des mines d'un des plus grands trusts minier au monde d'Anglo American ne réussit qu'à entraîner un soulèvement général des ghettos.

De locales, les grèves gagnèrent en ampleur. 1987 vit ainsi le premier appel à une grève nationale dans les mines (et le seul à ce jour), au cours de laquelle 340 000 grévistes s'affrontèrent aux forces de répression. On a calculé qu'entre 1986 et 1990 il y avait eu plus de journées de grèves dans le pays qu'au cours des 75 années précédentes. Telle était l'ampleur de la mobilisation ouvrière.

## ... et la pression des grands trusts

Dès le début des années 1980, des contacts avaient été pris par les autorités pour

tenter de mettre fin à l'agitation sociale. Les pressions des grands trusts y étaient pour quelque chose, mais aussi celles des puissances impérialistes qui s'inquiétaient de la menace d'embrasement que la mobilisation ouvrière sud-africaine faisait peser sur le continent africain.

Initialement, ces contacts avaient suivi trois stratégies. Tandis que les grands trusts cherchaient à se concilier les nouveaux syndicaux noirs en leur offrant les moyens matériels dont ils manquaient, le gouvernement jouait sur deux tableaux : d'un côté, il encourageait la formation d'une petite bourgeoisie noire dans les homelands (les zones rurales où les Noirs étaient assignés à résidence entre deux contrats de travail) et leur promettait l'indépendance politique ; de l'autre, dès le début des années 1980, il prenait contact secrètement avec la direction de l'ANC, en particulier au travers de Mandela qui, transféré de Robben Island à la prison de Pollsmoor, près du Cap, eut des rencontres régulières avec le ministre de la Justice d'alors.

En 1985, une étape fut franchie lorsque, en plein état d'urgence, Anglo American infligea un camouflet à Pretoria en rencontrant la direction en exil de l'ANC devant la presse internationale, en Zambie. L'année suivante, Anglo American allait plus loin en protestant officiellement contre l'arrestation de leaders syndicaux.

Mais si les grands trusts poussaient ainsi vers un règlement politique, ni eux ni la bourgeoisie sud-africaine n'avaient encore fait, à ce stade, le choix d'en finir totalement avec l'apartheid ni de confier leur sort à l'ANC. Encore leur fallait-il vérifier que l'ANC garantirait l'avenir des politiciens blancs et les profits des grands trusts, en privant les masses mobilisées de tout moyen

d'intervenir dans la transition politique. Le but des quelque sept ans de négociations qui suivirent fut donc de tester la volonté de l'ANC de protéger l'ordre social établi.

Finalement, en 1989, les choses s'accéléchèrent. Le président d'alors, P.W. Botha, rencontra officiellement Mandela. Quelques mois plus tard, il fut remplacé par F.W. De Klerk – un ancien conservateur « dur » du Parti national devenu, du jour au lendemain, porte-parole de son aile « libérale ». Le 2 février 1990, De Klerk annonça la légalisation de l'ANC et du Parti communiste et l'ouverture de négociations pour en finir avec l'apartheid. Puis Mandela fut libéré avec la totalité des dirigeants historiques du mouvement antiapartheid et les négociations commencèrent officiellement dans le cadre du Codesa, la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, sur la base de l'« union nationale » aboutissant finalement à la Constitution transitoire de 1993.

## Quel avenir pour le prolétariat ?

Dans ce long processus, les masses noires, sans la mobilisation desquelles rien ne se serait passé, ne furent qu'une masse de manœuvre pour les nationalistes de l'ANC comme pour leurs alliés du Parti communiste. Ils s'en servirent pour se faire une place dans une Afrique du Sud toujours soumise à la même exploitation capitaliste et au pillage des mêmes grands trusts internationaux. Leurs dirigeants se servirent de leurs liens avec le nouvel appareil d'État pour devenir des bourgeois fortunés. Quant à la bourgeoisie blanche, elle conserva ses positions dans la société sud-africaine, avec pour seule contrainte de se trouver des « partenaires » noirs pour témoigner de leur

« loyauté » envers l'Afrique du Sud multiraciale.

Depuis, les quartiers riches des grandes villes sont restés pour l'essentiel ce qu'ils avaient toujours été, des havres réservés aux riches blancs que sont venus rejoindre une poignée de parvenus noirs, métis ou indiens. Outre leurs Range Rover aux vitres teintées de grand luxe, tous ces riches ont en commun les mêmes murs d'enceinte électrifiée autour de leurs luxueuses propriétés, protégées par des caméras et des gardes armés – noirs et mal payés – témoignant ainsi de la même peur face à l'écrasante majorité pauvre de la population.

Pendant ce temps, la pauvreté des townships s'est aggravée et les conditions de vie de la majorité noire se sont dégradées d'autant plus vite que le nombre et la voracité des bourgeois parasites a augmenté. De jeunes chômeurs, parfois des enfants, passent leurs journées aux feux rouges, à collecter tout ce que les automobilistes veulent bien leur donner, pour revendre ensuite leur butin au poids, pour quelques pièces, à des recycleurs. Et dans les décharges municipales on assiste au même spectacle auquel on peut assister dans les plus grands pays pauvres : les longues files d'hommes, de femmes et d'enfants, gravissant les montagnes d'immondices à la recherche du plus petit reste de matériau recyclable, voire consommable.

Et pourtant la classe ouvrière noire était en droit d'espérer bien plus de la combativité dont elle avait fait preuve, de son courage et de ses sacrifices pendant ses longues décennies de lutte. Mais si elle fut privée de sa victoire, ce fut faute d'avoir eu à sa tête un parti prêt à défendre ses intérêts politiques, un parti se donnant pour objectif non seulement la fin de l'apartheid mais aussi celle de l'ordre capitaliste qui l'avait produit.

Mais qui sait ? La classe ouvrière sud-africaine continue à faire régulièrement la preuve de sa combativité et de son courage, comme elle l'a fait lors de la grande grève du secteur public de 2010, celle des mineurs en 2012, ou encore, en 2012-2013, celle des ouvriers agricoles. On peut espérer que les leçons de ses grandes luttes relativement récentes ne seront pas perdues, et que d'autres militants sauront s'en emparer et s'en servir comme d'une arme dans les combats à venir de leur classe.



Les grévistes de la mine de Lonmin en septembre 2012.

Reuters/Siphwe Sibeko

Amanda HUNT